Oui

CNIEG
Votre retraite, notre métier

Attestation de paiement d'Aide aux Frais d'Etudes (AFE)

CNIEG
CS 60 415
44204 NANTES CEDEX 2

Pour continuer de percevoir l'AFE versée par l'employeur des IEG :

- Compléter la partie 1 - Vos coordonnées
- Transmettre ce document à votre employeur pour qu'il remplisse la partie 2 et 3 et vous le retourne accompagné des justificatifs obligatoires
- Dès que votre dossier est complet, transférez le sur cnieg.fr en vous connectant à votre espace personnel → service → transmettre un document

1 - Vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

N° de sécurité sociale : _____ Identifiant : _ _ _ _ _ _ 0 0 _ _

2 - Les coordonnées de l'employeur

Nom de l'entreprise : _____

Nom et prénom du gestionnaire de contrat de travail : _____

Tél : _____ Email : _____

3 - Informations et justificatifs AFE détenus par l'entreprise

Joindre impérativement pour chaque enfant :

- La demande d'AFE de l'année scolaire en cours
- Les justificatifs de scolarité (y compris contrat d'apprentissage, d'alternance, etc.)

Nom et Prénom de l'enfant concerné par l'AFE	Date de naissance	Nombre total de mois où l'enfant a perçu l'AFE (Du début jusqu'à la retraite ou l'invalidité)	Dernier mois versé par l'employeur avant le départ en retraite ou l'invalidité	L'enfant a-t-il bénéficié de l'aide forfaitaire (Enfant boursier)
				☐ Oui ☐ Non
				☐ Oui ☐ Non
				☐ Oui ☐ Non
				☐ Oui ☐ Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et documents joints.
Je m'engage à informer la CNIEG en cas de modification des données.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature de l'employeur

Une vérification de l'exactitude de vos déclarations et de l'authenticité des documents produits peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-22 du code de la sécurité sociale. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du code pénal). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de la CNIEG.

QR code réservé CNIEG